

# COMMUNIQUÉ

## POUR PUBLICATION IMMÉDIATE

### **Les dommages causés par les vents violents sont couverts**

Montréal, le 15 juillet 2016— Le Bureau d'assurance du Canada (BAC) désire informer les citoyens des régions touchées par les vents violents hier et cette nuit, que la majorité des contrats d'assurance habitation et automobile couvrent les dommages matériels occasionnés par ce type de catastrophe naturelle.

Toutefois, en raison de la diversité des choix qui s'offrent aux assurés quant aux protections disponibles en matière d'assurance habitation, il est fortement conseillé aux sinistrés de communiquer avec leur assureur ou leur courtier afin de valider l'étendue de leur contrat d'assurance et ce, dans les plus brefs délais.

Si la résidence ne présente aucun danger pouvant compromettre la sécurité de ses habitants, les assurés peuvent alors prendre certaines mesures pour protéger leurs biens et éviter ainsi, toute aggravation des dommages ou risque de contamination.

Voici quelques conseils que le BAC recommande de suivre :

- Nettoyer les espaces sinistrés et les biens exposés à l'infiltration d'eau, le cas échéant, pour prévenir toute contamination.
- Conserver les factures et toutes pièces justificatives relatives aux dépenses engagées.
- Documenter les pertes par la prise de photos ou vidéo, si possible.

Les dommages causés aux véhicules sont, pour leur part, couverts en vertu du contrat d'assurance automobile dans la mesure où les assurés ont acheté les protections requises.

Par ailleurs, le BAC met son Centre d'information sur les assurances à la disposition des consommateurs, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h 30. Il leur suffit de contacter le (514) 288-4321 (région de Montréal) ou le 1 877 288-4321 (ailleurs au Québec). Ils trouveront également des renseignements pertinents sur le site [www.infoassurance.ca](http://www.infoassurance.ca).

**À propos du Bureau d'assurance du Canada**

Le [Bureau d'assurance du Canada](#), qui regroupe la majorité des assureurs de dommages au pays, offre différents services aux consommateurs afin de les informer et de les accompagner lors de la souscription de leurs assurances automobile ou habitation ou lors d'un sinistre.

– 30 –

**Renseignements (journalistes uniquement) :**

Caroline Phémus  
Conseillère en affaires publiques  
Téléphone : 514 288-1563, poste 2232  
Tél. cellulaire : 514 953-0828